

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Prairial, an VI.



Ordre donné par la Porte pour faire passer de nouvelles troupes contre Passwan-Oglou. — Refus du directoire ligurien de laisser passer des troupes sardes sur le territoire de Gênes. — Bulletin de Rastadt. — Préparatifs du gouvernement anglais pour s'opposer à la descente des français. — Détails sur l'arrivée de Sidney Smith en Angleterre. — Attaque du fort de la Hogue par les anglais. — Nouvelles diverses de Paris.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 23 germinal.

La nouvelle des derniers succès remportés par Passwan-Oglou, a engagé la Porte à redoubler de vigueur pour le réduire. L'ordre a été donné de faire passer un nouveau corps de troupes d'Asie en Europe.

L'apparition d'une escadre russe sur la mer Noire, dans une saison peu favorable à la navigation, paroît avoir causé quelqu'inquiétude au ministère ottoman. On croit qu'une division de notre flotte mettra en mer pour observer les mouvemens de cette escadre.

La meilleure intelligence regue entre la Porte-Ottomane & l'Autriche. L'ambassadeur turc, à Vienne, a reçu, dit-on, ordre d'assurer l'empereur, que sa hauteesse regardoit les ennemis de l'Autriche comme les siens propres.

I T A L I E.

De Gênes, le 22 floréal.

Le convoi de 80 bâtimens, qui est parti d'ici le 8 de ce mois, est entré heureusement à Toulon, après trois jours de traversée. On a embarqué sur ces navires pour deux mois de vivres.

Le gouvernement vient de refuser le passage à des troupes du roi de Sardaigne. Le corps législatif a indirectement appuyé son refus, en mettant à sa disposition tous les moyens qu'il jugeroit convenables pour maintenir l'honneur & la sûreté de la nation.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 1^{er} prairial.

Nous sommes dans la plus grande disette de nouvelles. On attend le retour des couriers envoyés à Vienne & à Berlin.

L'ex-directeur François (de Neuf-Château) est arrivé à Seltz, situé à deux lieues d'ici. On lui avoit préparé dans cette ville un beau logement. Le cuisinier du directeur Treillard doit être le sien pendant son séjour à Seltz.

On croit ici, que l'entrevue entre François (de Neuf-Château) & M. de Cobenzel aura lieu à Strasbourg, ou peut-être à Kell, qu'on peut jusqu'à un certain point, regarder comme point-frontière de la république.

Treillard a refusé, avant son départ, les complimens de la députation d'Empire.

Les bruits de guerre se continuent ici, sans qu'on sache beaucoup, comment les différentes puissances épuisées & fatiguées, seroient pour la soutenir.

Le conseiller Frésenius, s'est légitimé près de la députation d'Empire, comme député de Hesse-Hombourg.

Le comte de Cobenzel a chargé l'un des couriers arrivés de Paris le 26, des présens de l'empereur, destinés au général Buonaparte & à ses secrétaires.

S U I S S E.

De Vevey, le 28 floréal.

L'armée française s'est mise en mouvement aujourd'hui, pour aller à la rencontre de l'ennemi qui s'étoit retranché au pont de Morges. Là, le feu a commencé; deux fois les bataillons français ont passé le Rhin, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. L'ennemi s'est battu avec un grand acharnement; mais nos troupes ne l'ont pas laissé maître d'un poste pendant cinq minutes; elles l'ont repoussé jusques dans Sion, où il a aussi-tôt arboré le drapeau blanc. Mais à peine le premier bataillon étoit-il devant la porte, qu'une décharge d'artillerie à mitraille nous a enlevé un officier d'hussards & six fantassins. Alors on est entré de vive force dans la ville; en un instant elle a été couverte de morts; huit prêtres, dont un en habits pontificaux, encourageoient les révoltés. Le pain qu'on leur distribuoit portoit l'empreinte du saint-sacrement: ils ont laissé sur-le-champ de bataille 350 à 400 morts. Nous avons eu quelques hommes tués, & environ 50 blessés.

Les ennemis, au nombre de 6 mille, se sont retirés à Sierres, où ils espèrent pouvoir encore tenir. Le général Lorge fait ses dispositions pour aller les attaquer dans cette position.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 30 floréal.

Nos ministres presentent la formation des milices, & l'armement de tous les anglais. De nombreux corps de troupes sont disposés sur les côtes. On forme des camps dans les environs de Londres. Les côtes maritimes & les bords de la Tamise sont hérissés de canons.

Les bataillons des gardes, formés des trois régimens qui sont partis dernièrement de Londres, sont stationnés, jusqu'à nouvel ordre, à Seversham, Milton & Sittlingburne.

M. Conolly s'est démis, par indisposition, du commandement des milices de London-Derry. Il est remplacé par le lord Castlereag.

On s'attend à voir toutes les grandes maisons suivre l'exemple du prince de Galles, qui vient de faire enrôler tous ses domestiques dans le bataillon de Saint-Jacques. On leur laisse chaque jour quelques momens libres qu'ils emploient à s'exercer aux manœuvres militaires.

Le ci-devant duc de Berry, accompagné du prince d'Orange & du lord Grandville, a été ces jours-ci à Buckingham. Il a été présenté au roi, & a eu avec lui une longue entrevue en présence du duc d'York. Il a été encore question de la proposition qu'il avoit faite d'enrôler les émigrés de France sous les drapeaux anglais.

Voici ce que porte une lettre écrite de Portsmouth :

« Sidney Smith est arrivé dans ce port à bord de la frégate *V'Argo*. Il s'est embarqué avec deux compagnons, près du Havre; c'étoit lui qui ramoit & dirigeoit le bateau. A peine eut-il fait quelque pas, qu'il aperçut *V'Argo* qui étoit en croisière dans ces parages; il fit aussitôt signal de détresse, auquel la frégate répondit en venant à son secours. Dès que la frégate fut à une distance convenable du petit bateau, le capitaine s'écria: quelqu'un de vous sait-il parler anglais? Sir Sidney répondit aussitôt, & demanda à M. Bowne: me connoissez-vous? Celui-ci ayant répondu non, Sidney Smith se nomma. Aussitôt le capitaine fit avancer une chaloupe, & prit les trois passagers sur son bord. »

La frégate fit à l'instant voile pour l'Angleterre & arriva à Plymouth. Sidney Smith, après avoir eu une conférence avec le commandant du port, partit pour Londres. Un grand concours de peuple s'étoit assemblé autour de son logis, & faisoit éclater les plus grands témoignages de joie. Quand il a monté en voiture, la foule a été jusqu'à déceler les chevaux, & l'a conduit jusqu'au-delà des portes de la ville.

Les deux personnes avec lesquelles il est arrivé, sont son secrétaire & un émigré, qui avoient été tous deux les compagnons constants de sa captivité.

Le nom de M. Fox vient d'être rayé de la liste des membres du conseil privé.

Les 3 pour cent consolidés sont aujourd'hui à 48 $\frac{1}{2}$.

IRLANDE.

De Dublin, le 24 floréal.

Jeudi, dans la nuit, le major Sirr & le capitaine Ryan, ont découvert & saisi cinq piéces de canon, dont deux de 6 & trois de 4, dans la cour de la brasserie d'un nommé Guillaume Clarke, rue de Northing. Ces canons furent aussitôt placés dans des charriots & transportés à l'arsenal.

Le major Sirr a découvert aussi le lendemain, dans la rue de Bridgefoot, près de 500 manches de piques de dix à quatorze piéds de long, qui furent également mis dans l'arsenal.

La garnison de cette ville a reçu ordre de se tenir prête à marcher au premier signal.

Aux dernières assises qui se tinrent dans le comté de Liméric, on a condamné plusieurs irlandais accusés de s'être insurgés, à servir sur les vaisseaux de sa majesté, aux isles.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Caen, le 3 prairial.

La canonnade qu'on avoit entendue vers l'ouest, le 29 floréal, n'étoit point dirigée, comme on le présuinoit, contre les isles Marcou. C'étoit au contraire une division anglaise qui attaquoit le fort de la Hogue. Voici, à ce

sujet, l'extrait d'une lettre écrite le premier prairial, sur le rivage, par un fonctionnaire public :

« Une forte canonnade s'étant fait entendre hier, 30 floréal, sur les dix heures du matin, je me rendis sur le rivage, au fort de Maisy, d'où je vis huit à dix frégates anglaises & quelques bricks qui canonoient le fort de la Hogue. Leur feu commençoit à se mortir par l'effet de la marée qui luttoit contre leurs manœuvres: le tems étoit serein; & je distinguois aisément les mouvemens de l'ennemi. Le résultat de son attaque n'a pas été heureux; car, à la mer basse, j'ai vu tous les vaisseaux repasser; ils ont mouillé au-dessus de la grande isle Marcou. Je pensois que l'attaque recommenceroit à la mer pleine; mais je n'ai rien entendu. Il ne s'est tiré d'autres coups de canon que celui de retraite qui part des isles, tous les soirs, au coucher du soleil. »

« Les marins & les canonniers, à qui j'ai parlé, sont indignés du peu de concert qui a accompagné l'expédition du 19 contre les isles Marcou. D'agresseurs que nous étions, nous sommes aujourd'hui réduits à la défensive. »

« J'apprends dans ce moment que la flotte anglaise est toujours dans la même position. Ses forces consistent en sept frégates, un gros vaisseau, quatre bricks à deux mâts & quatre chasses. »

Du Havre, le 4 prairial.

Il est arrivé hier un exprès de Fécamp pour nous annoncer que 35 bâtimens anglais avoient paru à l'ouest de ce port. La plupart des habitans se hâtent de déplacer leur mobilier dans la crainte d'un bombardement. Il a été ordonné de transporter hors de la ville les liqueurs spiritueuses & toutes les matieres inflammables. Tous les petits bâtimens ont aussi reçu ordre de se porter vers Honfleur. Les canonniers préparent des boulets rouges.

De Paris, le 7 prairial.

Au moment où nous apprenions la défaite de quinze cents Anglais par trois cents Français, le directoire faisoit imprimer un supplément à l'acte d'accusation du ministère britannique. Il seroit trop long de le suivre dans le dénombrement des attentats attribués aux Anglais depuis le regne de Philippe de Valois jusqu'à nos jours. Mais nous regrettons de n'avoir pas pu faire connoître plutôt le morceau suivant, qui est une sorte de profession de foi du gouvernement français sur les gouvernemens étrangers.

« Ce sont les perfides insinuations du cabinet de Saint-James, est-il dit dans cet article à-peu-près officiel, qui tourmentent les rois de l'Europe. C'est lui qui représente notre république comme prête à dévorer tous les rois. Successeurs des anciens romains, dit-il, les Français veulent que le palais directorial devienne un second Capitole, où chaque prince aille déposer à genoux son diadème. C'est lui qui stipendie quelques-uns de nos écrivains les plus extravagans qui, nouveaux Balaam, maudissent toutes les puissances de l'Europe, parce que l'Angleterre les paie pour maudire. »

« C'est dans le cabinet de Saint-James que s'organisent ces insurrections partielles qui viennent d'éclater dans les états des rois nos alliés, afin de convaincre tous les gouvernemens que nous ne leur accordons la paix que pour révolutionner leurs peuples. Un observateur attentif pourroit entrevoir une arrière-pensée atroce dans le ministère anglais; son unique objet, par ces insurrections, n'est pas seulement de nous dépopulariser dans l'Europe. Mais, confians héros français! ce sont des vèpres siciliennes qu'il

veut faire sonner contre vous, par-tout où vos armes ont pénétré.

» En fomentant chez chacun de nos alliés des troubles révolutionnaires, elle s'imagine que nous protégerons, par nos bataillons, toute insurrection faite au nom de la liberté, ou bien que nous ne pourrions refuser des forces auxiliaires aux rois nos alliés dans les états desquels les convulsions politiques sont fomentées avec adresse; ainsi, nous affaiblissons nécessairement les forces que nous accumulons contre elle en disséminant nos troupes; c'est alors que le ministère de Saint-James espère faire entendre contre nous le tocsin de la royauté, afin que notre armée, morcelée par petites parties, se trouve à la merci des rois devenus à l'improviste nos ennemis.....

» Rois de l'Europe, étudiez la nature du gouvernement français, & vous recevrez avec sécurité les traités de paix qu'il vous offre. Sachez que de nouvelles conquêtes sont contraires au système politique qui fait la base de sa constitution, & que les mouvemens révolutionnaires qui se manifestent autour de vous ne sont excités que par ces insulaires, ses ennemis, comme ils sont les vôtres. Ne sont-ils pas les seuls dans l'Europe qui ont soif des horreurs de la guerre? et, comme vous, le peuple français n'a-t-il pas besoin de la paix? Il vous a combattu, parce que vous l'avez attaqué; mais vous lui offrez le pacifique olivier, il l'accepte avec enthousiasme.

» Vous avez voulu détruire son nouveau gouvernement; il n'a jamais médité la ruine du vôtre. Il veut être indépendant dans ses droits politiques, & peu lui importe les loix que vous voulez vous donner.

» Il conspire, dit-on, contre tous les trônes: non, il conspireroit alors contre lui-même; il conspireroit contre cette tranquillité à laquelle il aspire, & pour laquelle il a vaincu. Si le peuple romain ne vouloit pas qu'il existât des rois, c'est que Rome avoit besoin de guerres continuelles; elle domptoit un peuple parce qu'il obéissoit à des rois; elle assujettissoit une république parce qu'elle trouvoit les loix vicieuses: aussi la Grèce, comme l'Egypte, devint province romaine. Une insurrection se manifeste dans le Piémont, & le gouvernement français, pour se justifier, aux yeux de l'Europe, des calomnies du cabinet de Saint-James, envoie des secours au prince son allié, pour comprimer les insurgens; il se sert de son influence sur les républiques italiennes pour isoler de tout son appui, les révolutionnaires piémontais; car la France n'a vaincu que pour maintenir l'indépendance de toutes les institutions politiques. La république française s'est placée au milieu des monarchies européennes, non comme un volcan toujours dévorateur, mais comme un ferme rocher où doit s'asseoir un jour la paix continentale.»

(Extrait du Rédacteur).

— Une lettre de Toulon, en date du 30 floréal, quatre heures après-midi, annonce positivement que la flotte est sortie par le plus beau tems possible. La citoyenne Buonaparte, qui d'abord s'étoit embarquée avec son époux sur le vaisseau *l'Orient*, est restée à terre.

— Sieyès n'est point encore parti pour Berlin; il a assisté hier à un grand dîné chez M. Sandos, ministre de Prusse à Paris, avec plusieurs des membres du corps diplomatique.

— Lamarque a accepté l'ambassade de Suede.

— Guillemardet, qui devoit partir le 1^{er} prairial pour se rendre en Espagne, comme ambassadeur de la république, a reçu ordre de suspendre son départ. Quelques

personnes prétendent que sa destination pourroit être changée, & nomment Taleyrand-Périgord comme devant aller à Madrid.

— On ne dit pas encore à qui est destinée l'ambassade de Vienne.

Le directoire aura aussi sous peu à nommer un ministre auprès de la république romaine, à la place de la commission qu'il y a, & qui ne tardera pas à se dissoudre par le retour à Paris de Daunou & de Monge, pour siéger au corps législatif.

— M. d'Azzara n'aura son audience publique du directoire que le 10 messidor. Ce retard est occasionné par l'installation solennelle du nouveau directeur, qui aura lieu décadi prochain.

— C'est décidément le baron de Degelmann que la cour de Vienne a nommé pour son ambassadeur près la république française.

— Le directoire exécutif a écrit des lettres de félicitations aux citoyens Keller, commandant de Bruges; Muscar, commandant d'Ostende; Lochet, chef de la 94^e demi-brigade; Forty, commandant de la 46^e; Icard, Heudelille & Dubois, officiers de cette dernière demi-brigade, pour le courage qu'ils ont déployé contre les anglais dans l'affaire d'Ostende.

— Un nommé Sirugue, carossier, âgé de 24 ans, a commis, dans la nuit du 4 au 5, un crime qui fait frémir. Il emmena coucher une jeune fille de 18 ans chez lui, rue Joseph, & l'assassina à coups de couteau. Dès le matin il descend pour jeter sa victime au coin d'une borne; il est aperçu, arrêté & conduit chez le juge-de-peace, où il a tout avoué.

— Les membres du tribunal de cassation se sont réunis avant-hier dans un repas destiné à célébrer l'arrivée de leurs nouveaux membres. Treillard y avoit été invité & y a assisté comme ancien président de ce tribunal. Le repas a été donné à l'Élysée, chez Vénua, restaurateur.

— Le fait suivant est propre à faire juger du prix & par conséquent de la rareté du numéraire parmi nous.

Un citoyen fait annoncer, il y a quatre jours, dans les papiers publics, qu'il desiroit prêter pour quatre ans, ou pour dix ans, une somme de 12,000 francs; mais qu'il veut privilège sur une maison située à Paris ou sur une terre. Les conditions étoient 16 pour 100 d'intérêt par an, si le prêt avoit lieu pour dix ans; & 20 pour 100, si on ne prenoit la somme que pour quatre ans. Dans l'espace de quarante-huit heures, il s'est présenté chez lui près de cinq cents personnes pour obtenir cette somme; quatre d'entr'elles se la disputoient encore hier à 16 pour 100 d'intérêt par année pendant dix ans.

— Le général Brune a dissipé des rassemblemens qui se formoient dans la république cisalpine, sur les frontières du Piémont.

— Le directoire ligurien a ordonné aux insurgés piémontais d'évacuer le territoire génois; ils doivent même être repoussés par la force, au cas où ils tenteroient de s'y maintenir.

— La bibliothèque particulière du pape a été vendue à Rome 36,000 piastres.

— Les dernières nouvelles de Londres prouvent que le ministère anglais comptoit sur un nouvel incendie du continent, à la suite des événemens de Vienne. La modération du directoire dans cette circonstance si délicate & la juste condescendance de l'empereur, auront trompé ces espérances.

— Plusieurs des membres du parti de l'opposition se sont, au parlement d'Irlande comme à celui d'Angleterre, rapprochés du ministère. On a voté à Dublin, outre les impôts ordinaires & extraordinaires, un emprunt de 2 millions de livres sterling.

— Le citoyen Vidal, l'aîné, commissaire du directoire près l'administration municipale du canton de Grasse, nous écrit qu'il est faux qu'Isnard, ci-devant membre de la convention, ait éprouvé la plus légère insulte dans cette commune, ni qu'on ait déposé à sa porte une bière & un linceul.

Ces bruits sont aussi démentis par le pere d'Isnard lui-même, & par un procès-verbal de la municipalité.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CREUSÉ-LATOCHE.

Séance du 7 prairial.

Dubois (des Vosges) fait adopter un projet de résolution, dont voici les dispositions principales :

Art. 1^{er}. Les receveurs-généraux des départemens & leurs préposés recevront, pour leurs taxations, à compter du 1^{er} messidor prochain, un traitement fixe, & de plus, une remise sur leurs recettes respectives.

II. Le traitement fixe des receveurs-généraux sera de 6,000 fr.

Leurs remises seront d'un sixième de centime pour franc des recettes de toute nature qui auront été effectuées dans leurs caisses.

III. Le traitement fixe des préposés sera de 2,400 fr.

Leurs remises seront d'un tiers de centime pour franc des recettes de toute nature qui auront aussi été effectuées dans leurs caisses.

IV. Sont exceptés de la recette affectée aux remises des receveurs généraux & de leurs préposés, 1^o. celle des inscriptions, bons de remboursement ou autres effets de la dette publique, donnés en paiement des domaines nationaux; 2^o. le montant des décharges & réductions.

V. Les receveurs généraux & leurs préposés paieront, sur leurs taxations, les appointemens de leurs commis & tous les frais de leurs bureaux.

VI. Les commissaires de la trésorerie nationale arrêteront, tous les mois, l'état détaillé des remises des receveurs généraux & de leurs préposés, sur la recette effectuée dans leurs caisses respectives pendant le mois précédent.

Cet état sera remis au ministre des finances.

VII. Les receveurs généraux & leurs préposés ne pourront, à peine de concussion, faire sur leurs recettes, pour leurs remises, d'autre retenue que celle autorisée par la présente loi, successivement & dans la proportion des recettes effectuées.

Ils ne pourront également, sous la même peine, retenir, chaque mois, que le douzième de leur traitement fixe.

VIII. Le directoire exécutif présentera au corps législatif, dans le courant de vendémiaire prochain, l'état détaillé du montant des remises de chaque receveur général, & de chacun de leurs préposés, pendant les trois derniers mois de l'an 6.

Vase fait un rapport sur une pétition de la citoyenne Plamarens, relativement à la succession de l'ancien évêque de Bourges Pheippeaux; elle n'a pu se pourvoir en temps utile, parce qu'elle étoit en prison & inscrite sur une liste d'émigrés; elle l'a fait dès qu'elle a été libre & rayée.

Peut-elle être déclinée? Elle ne l'est pas aux termes de la loi, qui approuve ce cas. Le rapporteur propose donc l'ordre du jour. — Adopté.

Duchesne présente deux projets de résolutions sur les transactions, pour remplacer celui que le conseil des anciens a rejeté. Le conseil en ordonne l'impression sans les faire lire.

Villars a la parole pour soumettre à la discussion les divers projets sur les finances qu'il a dernièrement présentés. On y oppose diverses difficultés; on demande d'une part l'ajournement; de l'autre le renvoi à un nouvel examen de la commission des finances. Cette proposition est adoptée, & la commission, où il manque plusieurs membres, sera complétée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 7 prairial.

Le conseil, sur le rapport de Depere, approuve une résolution du 23 floréal, qui autorise la commune de Mirecourt à acheter les terrains nécessaires pour ouvrir une rue & établir un marché.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, qui déclare que les troupes qui ont battu les Anglais près Ostende, ont bien mérité de la patrie.

Bourse du 7 prairial.

Amsterdam.....	58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{2}$.	Montpellier.....	1 p. $\frac{2}{3}$ 15 j.
Idem.....	55 $\frac{3}{4}$, 56 $\frac{1}{2}$.	Rente provis.....	16 f. 75 c.
Hamb.....	190 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 188 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Tiers cons.....	15 fr. 25 c.
Madrid.....	12 f. 18 c.	Bon 2/3.....	1 f. 88 c.
Mad. effect.....	15 f. 12 c.	Bon $\frac{1}{2}$	
Cadix.....	12 f. 18 c.	Bon $\frac{1}{4}$	
Cad. effect.....	15 f. 12 c.	Or fin.....	106 f. 25 c.
Genes.....	96 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 50 c.
Liv. 104 $\frac{1}{2}$ à 105, 103 $\frac{1}{2}$ à 104.		Portugaise.....	97 f.
Geneve.....	2 p. arg. cour.	Piastre.....	5 f. 35 c.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ per., 2 per.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 62 c.
Marseille.....	1 p. $\frac{2}{3}$ b. 15 j.	Guinée.....	26 f.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain 34 f. 75 c. à 35 f.	
Esprit $\frac{1}{2}$, 450 à 455 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f.		— Huile d'olive, 1 f. 15 à 18 c. — Café Martin,	
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 83 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des isles, 3 f. à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.			

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA LANGUE FRANÇAISE, à l'usage des écoles primaires; par le cit. Degraze, instituteur. A Paris, chez Onfroy, libraire, rue Victor, n^o. 3. Prix, 50 centimes & 60 centimes relié en parchemin.

On trouve chez le même libraire un Alphabet républicain à l'usage des petits enfans. Prix, 20 centimes.

A. FRANÇOIS.